Magazine municipal de Bailly-Romainvilliers
N°11 - automne 2013

Baillymag
Romainvilliers

TRANSPORT
Le changement, c'est pour quand ?

VIE SCOLAIRE
Retour sur la rentrée

URBANISME
Bailly révise son Plan Local d'Urbanisme

SOLIDARITÉ
Logement social : mode d'emploi

PROCHAINS NUMÉROS
Opération centre-ville, vers la fin des nuisances olfactives ?
Le barreau de contournement enfin !
Sécurité et vidéo protection,
Rythmes scolaires,
Budget.

www.bailly-romainvilliers.fr

BIENTÔT, NOUS SERONS PROPRES !

ALORS, POURQUOI PAS VOUS ?

UNE VILLE PROPRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Création graphique : Ville de Meaux • Réalisation : Hermès Communication • Photographies : © Fotolia.com - Phovoir

www.bailly-romainvilliers.fr

Retrouvez «Bailly-Romainvilliers» sur

BAILLY ROMAINVILLIERS

ÉDITO

Les contribuables locaux, vaches à lait de l'État ?

Faute de prendre les mesures nécessaires pour équilibrer son budget, l'État fait des économies sur le dos des collectivités. Il diminue encore, drastiquement, nos dotations. Il augmente nos prélèvements de péréquation, FSRIF et FPIC, de manière exponentielle. Il transfère toujours plus de charges en matière de sécurité, de rythme scolaire, ou nous en impose de nouvelles. La dernière : le contrôle de l'air dans les bâtiments publics chaque année !

L'effet est encore aggravé en ville nouvelle où nous sommes interdits de certaines taxes comme celles des articles 1396 et 1509 du Code général des impôts, ou de la TLA, prélevées sur les marges des promoteurs. Lorsqu'une ville normale dépense 30 % de son budget pour les moins de 18 ans, c'est 65 % à Bailly, ville la plus jeune de France. Il nous reste donc deux fois moins que les autres pour le reste.

Néanmoins, à Bailly, le développement économique débloqué voilà quelques années, nous fait percevoir des recettes fiscales nouvelles avec un plein effet à partir de 2017. À force de rationaliser notre gestion, de réduire et redéployer les postes, de renégocier les contrats, de chasser les subventions, nous parvenons à équilibrer nos budgets avec une augmentation des impôts municipaux inférieure à l'inflation du « panier du Maire ».

Faudra-t-il que les communes augmentent fortement la pression fiscale locale ou diminuent leurs services pour compenser la mauvaise gestion de l'État ?

Je refuse l'un et l'autre aussi longtemps que cela est possible. Par principe, bien sûr, mais sachant aussi le besoin d'accompagnement des familles qui se sont lourdement endettées pour s'installer chez nous. Ce sont ces mêmes familles représentatives des classes moyennes qui, déjà, sont les plus sollicitées.

Si nous parvenons au prix d'efforts importants, transparents pour les Romainvillersois à équilibrer le budget communal, je sais que cet exercice atteindra ses limites dans quelques années. C'est pourquoi je plaide pour qu'à l'échelle du Val d'Europe nous réalisions des économies d'échelle en mutualisant à cinq certaines de nos dépenses. Un seul marché pour entretenir les espaces verts par exemple ne bouleverserait pas la face du Val d'Europe mais rien qu'à Bailly, il éviterait une hausse d'1 % des impôts.

L'avenir se décide. Je souhaite qu'à cinq communes, les bonnes décisions soient prises avec l'opportunité d'une dynamique nouvelle en 2014.

Avec mes sentiments dévoués,
Arnaud de Belenet
Votre maire

BAILLY ROMAINVILLIERS

Baillymag N°11
est édité par la Mairie
de Bailly-Romainvilliers
51, rue de Paris
77 700 Bailly-Romainvilliers
Directeur de la publication :
Arnaud de Belenet
Directrice de la rédaction :
Anne Lefèvre
Photographies :
Créa Photo/Muriel • DR • Fotolia
Publicités :
Régie municipale
Conception et réalisation :
Hermès Communication
Tél. : 01 40 80 22 40
Impression :
Concept Promotion
IMPRIM'VERT
Tél. : 01 60 42 44 40
Dépôt légal :
3e trimestre 2013

SOMMAIRE NUMÉRO 11

BAILLY BOUGE | 4

4 Urbanisme-aménagement
Bailly révise son Plan Local d'Urbanisme
Parmi les investissements et équipements...
Travaux dans les groupes scolaires

8 Vie scolaire-jeunesse
La rentrée scolaire en quelques chiffres
L'été à Bailly : ça bouge pour les jeunes !

10 Petite Enfance
Attribution des places en crèches : transparence et équité

11 Commerces
Vie commerçante

DOSSIER | 12

12 Une offre de transports en commun insuffisante
14 Zoom sur la ligne 34 du réseau Pep's
15 Vers une amélioration du RER A ?

VIVRE À BAILLY | 16

16 Associations - Sports
« Bailly Jumelage » est née
Apprenez à dessiner avec États d'Art
Des nouvelles de nos sportifs

18 Culture
Bailly en quelques mots d'Histoire
Culture pour tous à Bailly

20 Solidarité
Logement social : mode d'emploi

21 Retour en images

BAILLY UTILE | 24

24 Carnet

25 Pratique
Nouveauté : pré-plainte en ligne
Inscriptions sur les listes électorales

26 Dites le au Maire...

27 Utile
Collecte des ordures ménagères

URBANISME

Bailly révise
son Plan Local d'Urbanisme

Au terme d'une procédure engagée en juin 2010, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) vient de s'achever avec l'approbation des élus de Bailly et du SAN du Val d'Europe les 24 juin et 11 juillet derniers.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?
Expression du futur visage de Bailly-Romainvilliers, le PLU cadre le développement du territoire communal pour les années à venir en termes de population, d'aménagements, d'implantations économiques, d'environnement... C'est l'outil de référence pour délivrer ou refuser les permis de construire - car il définit la destination du sol et les conditions d'implantation des éventuelles constructions - et protéger ou mettre en valeur les éléments remarquables de notre cadre de vie (espaces boisés, chemins, monuments...).

Pourquoi une révision ?
Depuis le lancement de l'urbanisation du secteur IV de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, Bailly-Romainvilliers a connu une forte extension.
La pause de près 10 ans obtenue en matière d'accueil de logements a permis de mettre à profit ce temps d'approfondissement et de stabilisation pour poser deux cadres :
› Sur les secteurs déjà urbanisés, le nouveau PLU harmonise les règles de construction et rend possible l'extension des logements, tout en empêchant plus efficacement une densification excessive qui dénaturerait notre cadre de vie.
› Sur les terrains à développer, la révision du PLU permet de garantir la qualité de vie, des déplacements fonctionnels, et particulièrement une valorisation du hameau et la transition vers les massifs forestiers.

Les principaux enjeux et objectifs
Le PLU révisé a pour principales orientations :
• **De contribuer à l'accueil de population nouvelle conformément aux obligations fixées par l'État, en :**
› favorisant le renouvellement mais aussi l'ancrage de la population à travers un maintien de l'équilibre locataires-propriétaires et un habitat diversifié,
› maîtrisant le développement urbain et de la population,
› adaptant le rythme d'urbanisation à celui de l'aménagement des infrastructures,
› assurant la continuité des quartiers résidentiels,
› autorisant uniquement les bâtiments à énergie positive dans les nouveaux quartiers.

• **Le rapprochement domicile/emploi par la pérennisation de la destination touristique et la diversification de l'activité économique, grâce à :**
› un niveau d'équipements publics de proximité adapté aux besoins,
› un développement de l'offre d'emplois sur la commune, en cohérence entre les développements démographiques et économiques,
› un développement de l'offre de commerces en centre-ville,
› la diversification de la première destination touristique européenne.

• **Une meilleure prise en compte des problématiques de transports locaux et traversant, par :**
› la décongestion routière locale avec la réalisation des travaux d'achèvement de l'échangeur sur l'A4, de la desserte de Villages Nature et de la liaison avec la RN36,

› la séparation des flux touristiques et locaux,
› l'installation d'un Transport en Commun en Site Propre entre Chessy et Villages Nature,
› le développement de lignes de bus complémentaires et la meilleure hiérarchisation de la ligne 34 en ligne structurante,
› le développement des modes de transports alternatifs,
› la mise en place d'un réseau de liaisons douces structurantes dans le bourg de Romainvilliers.

• **De préserver notre cadre de vie et notre environnement, en:**
› intégrant le hameau de Bailly à la grande trame verte du Val d'Europe et à un parc d'une dizaine d'hectares pour constituer le poumon vert du sud Val d'Europe et une transition douce vers les massifs forestiers du Sud A4,
› mettant en place un programme de réhabilitation des espaces publics et d'entretien des coulées vertes,
› préservant le bourg ancien de Romainvilliers et le hameau,
› améliorant la protection phonique des quartiers existants et à venir,
› mettant en place la trame verte d'agglomération sur la commune,
› préservant et confortant les éléments naturels et paysagers de qualité.

Le développement de la partie Ouest du territoire

L'extension urbaine de l'Ouest de Bailly constitue un enjeu fondamental du projet communal par les constructions envisagées et par la nécessité de raccorder les développements à venir au bourg de Romainvilliers, au centre urbain sur Serris et à la ZAC du Prieuré Ouest. Le développement de cette partie de territoire sera composé de secteurs d'activités, de quartiers d'habitats résidentiels ainsi que d'équipements les accompagnant. Les nouveaux quartiers résidentiels seront répartis en deux ensembles, l'un au nord (La Motte) avec 800 logements, et l'autre au sud (Bailly) avec environ 800 logements. Ces deux quartiers devront être équipés d'infrastructures scolaires et un équipement sportif type « Arena » est prévu.
Afin de relier ces entités en développement au bourg et au centre urbain, la RD406 devra être requalifiée en boulevard urbain et un pont ou un tunnel assurant le franchissement de l'avenue Paul Séramy devra être créé.
La trame verte d'agglomération viendra irriguer cette partie du territoire depuis Serris jusqu'au hameau, contribuant ainsi à renforcer la place de nature à l'échelle de l'agglomération urbaine.
Le nouveau PLU est disponible gratuitement en intégralité sur le site de la Ville, rubrique «découvrir Bailly» - «urbanisme». ■■■

Parmi les investissements
et équipements...

Réaménagement des espaces publics de la Mairie

Afin d'accueillir le public dans de meilleures conditions, l'accueil de la Mairie et du CCAS ont été réaménagés. L'accueil principal est désormais plus confortable et s'est doté d'un parc de jeux pour enfants. Le nouvel emplacement des bureaux du CCAS, au rez-de-chaussée de la mairie rénovée, permet quant à lui un accueil plus confidentiel. Une nouvelle salle, dédiée aux assemblées d'associations ou de copropriétés et aux mariages, est en cours de finition.

Accueil du CCAS

Accueil de la Mairie

La transformation-réhabilitation de la grange du Coq Faisan démarre

Avec la participation financière à hauteur de 80 % de l'EPA, propriétaire du foncier, ce bâtiment vieux d'environ un siècle, situé près du presbytère, va enfin connaître sa réhabilitation et se transformer en LCR (Local Collectif Résidentiel). Un cabinet d'architectes a été missionné pour monter un programme de réhabilitation. Les parcelles situées à l'arrière du bâtiment, appartenant au diocèse, ont dû être rachetées par l'EPA, occasionnant un léger retard. L'ensemble représente quelque 180 m² auxquels s'ajoute un jardinet de 120 m².

Le bâtiment rénové accueillera une salle polyvalente, à destination principalement des associations, une cuisine et une salle dédiée aux associations des aînés.

Le parking de l'Alouette absorbera, par la suite, les éventuels flux de stationnement avec une signalétique adaptée. La réunion de démarrage de chantier a eu lieu le 10 septembre dernier. Les travaux sont prévus pour une durée de 7 mois.

L'opération comprend:

› l'installation des éléments de sécurité du chantier, notamment les clôtures, fin septembre 2013,

› le lancement des premières démolitions de maçonnerie existantes, mi-octobre afin d'assainir le bâti avant réhabilitation.

Un échafaudage sera installé le long de la façade Ouest sur l'accès aux véhicules du presbytère.

Finalisation des pistes cyclables

Afin de finaliser l'itinéraire de la piste cyclable située le long de la RD406 sur le Boulevard de Romainvilliers, des travaux de jonction sont réalisés sur la route départementale au droit de la pénétrante en direction de l'autoroute A4. Jusqu'au 31 octobre 2013, la circulation sur cette portion est donc ouverte uniquement sur la voie de gauche et limitée à 30 km/h du lundi au vendredi jusqu'à 17 h. ■■■

RENTRÉE SCOLAIRE

Travaux dans les groupes scolaires

Outre le grand ménage des locaux et les travaux d'entretien courant, la période estivale fut l'occasion de réaliser de nombreux travaux dans les trois groupes scolaires, destinés à accueillir dans les meilleures conditions enfants, enseignants et agents communaux.

Groupe scolaire des Alizés

› Réparation de mobiliers et de la serrure du portail (accès parking).
› Pose d'un loquet sur le portail.
› Fixation de la grille de protection sous l'escalier.
› Maintenance et entretien des aires de jeux.
› Remise en peinture des marquages au sol.

Groupe scolaire des Coloriades

› Réparation des portails de la cour et du parking.
› Fixation de la gouttière d'eau.
› Remise en peinture de la totalité de l'espace de restauration et des marquages au sol.
› Maintenance et entretien des aires de jeux.
› Réparation de mobiliers et pose de blocs prises.
› Remise en état de la cloison mitoyenne entre la salle des ATSEM et la bibliothèque.

Groupe scolaire des Girandoles

› Remplacement de deux ballons d'eau et d'un ballon électrique.
› Pose d'anti pince-doigts, de prises et de stores dans les classes maternelles.
› Retrait du cabanon en bois dans la cour de l'école élémentaire.
› Sécurisation du chalet à vélos.
› Remise en état de la serrure de la porte extérieure.
› Installation d'une alarme anti-intrusion.
› Reprise des avaloirs caniveau devant les portes d'entrée de l'école et sous le préau.
› Remise en état de l'éclairage.
› Maintenance et entretien des aires de jeux.
› Remise en peinture des marques au sol dans la cour. ■■■

EXPRESS

Éclairage public

Une tournée de vérification des installations d'éclairage est effectuée une fois par mois par le prestataire de la commune. Cependant, si vous constatez un dysfonctionnement, n'hésitez pas à contacter la Mairie au 01 60 43 02 51 ou par mail à contact@bailly-romainvilliers.fr afin qu'une intervention puisse être programmée sous 48 h. ■

La rentrée scolaire en quelques chiffres

Plus de 6,7 millions d'élèves français ont repris le chemin des écoles maternelles et élémentaires le mardi 3 septembre dernier.
Zoom sur les effectifs romainvillersois.

À Bailly, 1118 écoliers ont effectué leur rentrée cette année, au sein des trois groupes scolaires de la ville.

Groupe scolaire des Alizés

› Maternelle : 117 élèves pour 5 classes.
3 Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelle (ATSEM) employés par la Mairie pour assister les enseignants + 1 ATSEM supplémentaire les lundis et mardis.
› Élémentaire : 203 élèves pour 8 classes.
1 classe supplémentaire par rapport à la rentrée 2012.

Groupe scolaire des Coloriades

› Maternelle : 152 élèves pour 6 classes.
4 ATSEM.
› Élémentaire : 265 élèves pour 10 classes.

Groupe scolaire des Girandoles

› Maternelle : 135 élèves pour 5 classes.
3 ATSEM + 1 ATSEM supplémentaire les jeudis et vendredis + 1 ATSEM remplaçante.
› Élémentaire : 246 élèves pour 10 classes.
Nouveauté cette année, une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) accueille 12 enfants pour lesquels une scolarité spécifique est préconisée. ■■■

EN BREF

Élections des parents d'élèves
L'élection des représentants de parents d'élèves a eu lieu le vendredi 11 octobre 2013.
La municipalité associe les parents d'élèves élus à tous les dossiers éducatifs. À titre d'exemples : la nouvelle carte scolaire et sa mise en place progressive sur la période 2012-2014, la participation au Projet Éducatif Local ou encore l'organisation des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014. Ils assistent également aux conseils d'école et représentent les familles des élèves.

FOCUS

La cantine, c'est bon ?

Bien manger et de tout, ce n'est pas toujours facile pour nos bambins qui plébiscitent frites, pâtes et poissons panés sans jeter un œil aux fruits et légumes dont ils ont le plus grand besoin. Il faut le leur apprendre ! Et c'est précisément ce qu'ils font dans les cantines de la ville.
Les repas sont préparés, servis et contrôlés par un prestataire, attentif à l'équilibre et à la qualité des menus, validés précédemment par une commission municipale composée d'une diététicienne, d'élus et de parents d'élèves. Cette commission s'assure de l'équilibre diététique des repas, de la qualité et quantité des produits et de leur composition.
Depuis deux ans, les aliments biologiques ont fait leur apparition dans les assiettes de nos enfants et représentent aujourd'hui 20 % des produits proposés. ■

L'été à Bailly : ça bouge pour les jeunes !

Durant toute la période estivale, deux séjours et de nombreuses sorties, stages et activités ont été proposés aux jeunes Romainvillersois.

40 jeunes Romainvillersois en séjour d'été

Les séjours d'été sont, pour certains, un moyen de partir en vacances, pour d'autres de quitter le milieu familial pour la première fois et de vivre une expérience de vacances collectives. Ils ont pour objectifs de favoriser l'apprentissage de l'autonomie, de la socialisation, de la responsabilité chez l'enfant et de leur faire découvrir de nouvelles activités liées au milieu d'accueil.

Ainsi, du 22 au 26 juillet, 20 enfants de 7 à 11 ans se sont initiés à l'environnement forestier lors d'un séjour à La Rochette, en Seine-et-Marne, dans le parc naturel régional du Gâtinais, près de la forêt de Fontainebleau. Des moniteurs diplômés leur ont proposé une course d'orientation, une nuit à la belle étoile et des séances de tir à l'arc, de VTT et de grimpe d'arbres, ponctuées par des jeux et veillées à thème.

Puis, du 12 au 17 août, 20 enfants âgés de 7 à 11 ans se sont rendus à la base de loisirs de Buthiers en Seine-et-Marne, installée dans un patrimoine forestier et archéologique de 140 hectares, près de la forêt de Fontainebleau. Les enfants ont pu profiter de séances de VTT, d'escalade, de piscine, d'un simulateur de glisse et du parc aventure, encadrés par des moniteurs diplômés. Des jeux et veillées à thèmes leur ont également été proposés.

La Municipalité a pris en charge 40 % du coût global de ces deux séjours, soit près de 6000 euros.

Pour tous les goûts à la Maison des Jeunes !

Plus de 20 jeunes par jour ont régulièrement participé aux activités proposées par les animateurs de la Maison des Jeunes au cours de l'été. Au programme : sorties aux bases de loisirs de Buthiers, Torcy et Jablines, bowling, cinéma, piscine, laser game, ateliers pâtisserie, tournoi de ping-pong, football américain, jeux-vidéo... Le 19 août, ce sont près de 40 jeunes qui ont pu passer une excellente journée au Parc Astérix, animation phare de ces vacances. ■■■

EN BREF

Kiosque à Projets, 1 an d'actions

La première année de fonctionnement du kiosque a permis la concrétisation de deux actions : une boom des 6es le samedi 12 janvier à la Maison des Jeunes, et le bal des 3es le mercredi 3 juillet à la Maison des Fêtes Familiales.

Pour cette nouvelle année scolaire, les projets à vocation solidaire seront encouragés.

Pour rappel, le « Kiosque à Projets » *(cf. Baillymag n°10)* a pour but de favoriser l'émergence et la réalisation des projets des jeunes.

Il est tenu par une animatrice jeunesse tous les vendredis de 12 h 10 à 13 h 10 en salle de permanence au collège.

FOCUS

Le collège Les Blés d'Or récompense ses élèves

Le 3 juillet dernier, le collège des Blés d'Or a organisé sa première cérémonie de remise de récompenses. Devant leurs parents, près de 100 collégiens, toutes classes confondues, se sont ainsi vu remettre un diplôme d'élèves méritants ou un diplôme d'excellence par Sylvain Pech, principal du collège, et une carte d'adhérents à la Ferme Corsange par le Maire de Bailly-Romainvilliers. Ces diplômes venaient récompenser les élèves ayant obtenu les félicitations du conseil de classe aux trois trimestres de l'année, ainsi que les élèves s'étant démarqués par leur excellente attitude, leur volonté ou leurs capacités à surmonter les difficultés.

Après cette cérémonie, l'occasion a été donnée aux parents de découvrir les travaux effectués par leurs enfants au cours de l'année, tels que les mini-films produits à la suite de séjours scolaires ou les réalisations d'arts plastiques. Devant la satisfaction des collégiens et de leurs parents, le collège a décidé de reconduire cette cérémonie l'an prochain.

Le collège voit son taux de réussite et de mentions au diplôme national du Brevet encore progresser cette année pour atteindre 96 %. ■

Deux structures accueillent les petits Romainvillersois de 0 à 3 ans : Les Ribambelles et Saperlipopette, offrant respectivement 60 et 34 berceaux.

Attribution des places en crèches : transparence et équité

Les places en crèches sont attribuées à l'issue d'une commission se réunissant une fois par an, en avril, afin d'octroyer les places pour la rentrée suivante. Cette commission est composée du Maire, de l'élue en charge de la petite enfance, des directrices des crèches et du responsable administratif du service. Elle étudie toutes les demandes formulées par les parents, dès le 4e mois de grossesse. Des contrats « multi-accueil » peuvent être établis au sein des deux crèches, permettant de s'adapter aux plannings variables des parents ou de proposer un accueil ponctuel.

Les critères d'attribution

Compte tenu du nombre important de demandes de places et pour permettre aux parents de connaître en toute transparence la façon dont les places sont accordées, la Municipalité a mis en place des critères précis d'attribution.
Outre l'offre des établissements et le type de contrat souhaité, les demandes sont ainsi étudiées en prenant en considération :

- le domicile,
- l'ancienneté de la demande,
- la date d'entrée souhaitée,
- l'âge de l'enfant,
- l'éventuelle fratrie dans une des structures petite enfance de la commune,
- la situation professionnelle des parents,
- les situations sociales difficiles ou d'urgence.

Les dossiers sont étudiés dans l'ordre d'inscription, sauf urgence.
Les parents sont ensuite avertis par courrier de la suite donnée à leur demande.
L'Espace Famille est à la disposition des parents pour effectuer leurs démarches et inscriptions.
Toute demande doit être déposée en Mairie dès le 4e mois de grossesse, avec l'ensemble des documents requis.

Une demande sur deux satisfaite

La commission communale d'attribution des places en crèches pour la rentrée de septembre 2013 s'est réunie le 11 avril 2013.
En optimisant au maximum les plages horaires, la commission a réussi à satisfaire pour la :

- Section des grands : 14 places attribuées pour 19 demandes, soit un taux de satisfaction de 74 %.
- Section des moyens : 20 places pour 43 demandes, soit un taux de satisfaction de près de 47 %.
- Section des petits : 19 places pour 43 demandes, soit un taux de satisfaction de plus de 44 %.

Toute section confondue, le taux de satisfaction des demandes est donc supérieur à 50 % à Bailly-Romainvilliers, contre une moyenne nationale de 14,1 %.

Le Réseau d'Assistantes Maternelles du Val d'Europe

La municipalité s'inscrit pleinement dans la dynamique de promotion du métier d'assistantes maternelles sur la ville afin de permettre aux parents de trouver un mode de garde alternatif aux crèches. Bailly facilite ainsi l'accès au RAM du Val d'Europe (Réseau d'Assistantes Maternelles) par un soutien financier et la mise à disposition un local communal. Le RAM y organise des ateliers avec les enfants (éveil à la motricité, jeux, histoires, peinture...), propose des rendez-vous aux parents et futurs parents (aide à la recherche d'un mode de garde, soutien dans la fonction d'employeur...) et des ateliers pour les assistantes maternelles (information sur leurs droits et obligations, conseils, écoute et soutien vers la professionnalisation, mise à jour des disponibilités). La liste des assistantes maternelles de Bailly-Romainvilliers, régulièrement actualisée, est disponible sur le site Internet de la Ville, rubrique « Petite Enfance ». ■■■

Renseignements après du service Petite Enfance au 01 60 43 73 12.

La Commune est affiliée au CRCESU et peut de ce fait recevoir les Chèques Emplois Service Universels (CESU) pour le paiement des prestations crèches et centres de loisirs. Ces règlements s'effectuent de la même façon que les autres : en régie pour les centres de loisirs et les crèches, et en trésorerie pour les titres. Les CESU ne permettent pas de payer la cantine. ■

Vie commerçante

Nouveau patron au Capsyl…

Depuis le 28 avril 2013, Monsieur Hu est le nouveau propriétaire de la brasserie/bar/PMU Le Capsyl, situé place de l'Aunette. Antoine Khauv est le nouveau responsable de salle. Le concept, l'équipe et les horaires restent inchangés.

…et chez Frédéric Moreno

Depuis le 13 mai dernier, Mickael Coté a pris la direction du salon de coiffure place de l'Europe. Dynamisme, savoir-faire, sens de l'écoute, proximité… Voilà en quelques mots la réputation que possède la marque Frédéric Moreno dans le monde de la coiffure et que le nouveau responsable s'attache à appliquer !

Nouvelle pizzeria…

L'ancienne pizzeria, située au 58 rue de Paris, fait place à une nouvelle pizzeria-sandwicherie, tenue par de nouveaux propriétaires. Après la réalisation de travaux de rénovation, ce restaurant, Pizza Pyramid, a ouvert ses portes fin septembre. Au menu, sur place, à emporter et en livraison : pizzas, kebab, sandwiches.
Pizza Pyramid – 58 rue de Paris
Tél. : 01 61 10 49 44 ou 09 67 36 49 44

…et nouveau camion pizza

Depuis le 3 septembre, le camion de vente ambulante de pizzas, place de l'Europe, a changé de propriétaires. Les nouveaux commerçants ont souhaité conserver l'emplacement et les mêmes horaires : du mardi au dimanche de 11 h à 23 h.

Ced Event, nouvel organisateur d'événements

Ced Event
Organisateur d'évènements

Mariages, baptêmes, communions, repas de famille, soirées à thème, repas d'affaires… Vous avez une idée, un projet ? Cédric est là pour vous aider à la réaliser : recherche de lieux, prestataires, choix du thème, décoration des lieux, présence le jour J… Différentes formules sont proposées.
Ced Event
Tél. : 06 71 00 64 96
E-mail : ced.event@laposte.net
Facebook : www.facebook.com/ced.event77

Bientôt un poissonnier ?

En préfiguration d'une future boutique, la ville est actuellement à la recherche d'un poissonnier. 10 candidats ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt pour ce projet. ■■■

EXPRESS

Nouveau Data Center

BNP Paribas implante un nouveau centre de données informatiques au sein du Parc d'Entreprises Paris-Val d'Europe. Ce projet est composé de deux bâtiments de 1630 et 9990 m², implantés sur une parcelle de 7,4 hectares. Il fait l'objet d'une réelle ambition quant à la qualité des aménagements paysagers et des projets d'architectures appelés à s'y implanter. Les travaux de construction ont démarré début septembre, pour une durée de 22 mois. ■

Une offre de transports en commun insuffisante

Dans un contexte de croissance démographique et économique continue de la ville nouvelle, l'offre de transports en commun actuellement disponible sur le territoire de Bailly-Romainvilliers et à proximité demeure insuffisante.

Bailly-Romainvilliers dispose d'une desserte en transports en commun assurée principalement par la ligne 34 du réseau Pep's. Celle-ci traverse le territoire de la commune en direction des deux stations les plus proches de la ligne RER A - « Val d'Europe / Serris / Montévrain » et « Marne-la-Vallée / Chessy ».

Une offre qui n'est plus adaptée au développement de la Ville nouvelle

Flash back. Lors des deux premières phases du développement du Val d'Europe, l'offre de transport accompagne l'urbanisation et la croissance démographique. La ligne A du RER est ainsi prolongée le 1er avril 1992 jusqu'à Marne-la-Vallée-Chessy et le 10 juin 2001, c'est au tour de la gare RER Val d'Europe d'être inaugurée afin de desservir le nouveau quartier et le centre commercial régional du Val d'Europe. Le développement du réseau de bus PEP'S accompagne également à partir de 1995 l'urbanisation du secteur IV de Marne-la-Vallée. Depuis, plus rien, ou presque. Alors que la croissance démographique et l'urbanisation se poursuivent à un rythme important dans le secteur IV du Val d'Europe, les investissements prévus afin augmenter l'offre de transports en commun ne suivent plus ou restent insuffisants. L'offre de transports reste inférieure aux besoins réels, d'autant plus que le nombre de déplacements interne au Val d'Europe progresse sensiblement et que les déplacements domicile – travail à l'ouest vers Paris restent importants. D'où la saturation, les retards à répétition et les problèmes rencontrés dans les transports en commun, aussi bien dans le RER A qu'avec la ligne 34.

Par ailleurs, alors que le développement économique s'est intensifié ces dernières années sur notre territoire, celui-ci est altéré par l'absence d'une vision à long terme pour le développement de l'offre des transports en commun. ■■■

Transports, qui fait quoi ?

La gestion des transports en commun est assurée par de nombreux partenaires :
Le STIF, Syndicat de Transports d'Ile-de-France, organise et finance les transports publics de toute l'Ile-de-France. Il décide et pilote les projets de développement et de modernisation de tous les transports, dont il confie l'exploitation à des transporteurs.
Le SIT, Syndicat Intercommunal des Transports des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée, a pour mission la gestion du réseau intercommunal de transport PEP'S et la réalisation de l'ensemble des études et démarches liées à la déclinaison locale du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France. Il est l'interlocuteur privilégié du STIF, avec lequel il définit l'offre de transports. Le SAN a délégué sa compétence « transports » au SIT. PEP'S, réseau de bus du Val d'Europe, dessert les 5 communes du Val d'Europe et les villes voisines. Il est géré par le SIT et exploité par l'entreprise les Autocars de Marne-la-Vallée, filiale du groupe Transdev. ■

>>>

EN CHIFFRES

Ligne 34 du réseau Pep's :

- **7 000** montées par jour (dont 1 456 à Bailly-Romainvilliers)
- **29** arrêts (dont 10 arrêts à Bailly-Romainvilliers)
- **5** communes desservies
- **119** courses quotidiennes en semaine
- **68** courses le samedi
- **56** courses le dimanche

>>>

Zoom sur...
sur la ligne 34 du réseau Pep's

Créé en 1995, le réseau Pep's est géré par le Syndicat Intercommunal des Transports des secteurs III et IV de Marne-la-Vallée.
Il représente, avec 21 lignes, 8,05 millions de voyageurs annuels, plus de 6000 courses hebdomadaires, et une quarantaine de villes desservies.

La ligne 34 constitue la première ligne du réseau Pep's au sein du Val d'Europe, avec 7189 montées par jour en 2011 (dont 1456 à Bailly-Romainvilliers). Assurant la desserte des 5 communes du Val d'Europe, son point de départ ou d'arrivée est soit la gare RER du Val d'Europe, soit la gare RER de Marne-la-Vallée Chessy. Elle connaît une hausse continue de sa fréquentation (+5 % en un an entre 2010 et 2011).

Une ligne inadaptée aux besoins réels des usagers

La ligne 34 connait plusieurs fois par an des adaptations de son trajet, avec l'ajout de nouveaux arrêts ou la modification des horaires en début ou en cours d'années. Ces modifications à la marge doivent permettre de desservir de nouveaux logements ou équipements, à l'instar du nouvel arrêt mis en place pour le centre aquatique du Val d'Europe.
Résultat : une ligne de plus en plus longue et complexe et de nombreux Romainvillersois qui se rendent en voiture à la gare RER, ajoutant au PASS Navigo les coûts du véhicule et de stationnement.

Bailly se positionne pour une 34 expresse

Afin de rendre plus attractive la ligne 34 et l'adapter aux besoins réels des utilisateurs, Bailly-Romainvilliers demande :

› le renforcement de la ligne 34 avec 11 courses supplémentaires,

› une ligne complémentaire à la ligne 34, prévue pour partir de Bailly-Romainvilliers à la gare de Chessy. Cette ligne, qui desservirait les villes plus finement, permettrait de restructurer la ligne 34 en ligne expresse, et ainsi de la rendre plus attrayante pour les trajets domicile/travail des Romainvillersois, via les gares RER. Cette ligne complémentaire desservirait, en semaine, la rue des Mûrons aux heures de pointe (un bus toutes les 20 minutes de 07h à 09h et de 17h à 20h). Une année d'expérimentation pourrait être mise en place pour mesurer les besoins réels.

Ces projets ont été transmis, par l'intermédiaire du SAN, au SIT et au STIF. Si les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes, Bailly-Romainvilliers se réserve le droit de lancer, auprès des Romainvillersois, une grande enquête sur les transports afin de prouver aux instances décisionnelles l'inadéquation de l'offre actuelle aux attentes réelles des usagers. ■■■

FOCUS
L'A4, avenue de l'Est parisien

Une étude partenariale, pilotée par l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP), intitulée « reconquête de l'autoroute A4 », est actuellement menée sur un axe allant de Paris au péage de Coutevroult.
Elle a pour ambition de transformer ce tronçon en avenue métropolitaine, d'améliorer la circulation par l'insertion d'une voie réservée aux transports en commun, de pacifier et de requalifier les espaces publics, mais aussi de mieux porter le développement des territoires traversés.
Un arrêt Bailly-Villages Nature permettrait de rejoindre Paris en car. ■

Vers une amélioration du RER A ?

En 2008, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) a demandé à la SNCF, la RATP et RFF d'engager un schéma directeur de la ligne A, ligne structurellement fragile, pour l'amélioration de sa régularité et de son offre. Approuvé par le Conseil d'Administration du STIF en juin 2012, le Schéma Directeur de la ligne A propose un programme d'investissement sur 10 ans : environ 630 millions d'euros pour une trentaine de projets.

Le nouveau train MI 09

La priorité n°1 du schéma directeur est la restauration de la régularité sur la ligne. Les autres objectifs sont l'amélioration de la gestion des situations dégradées, la préparation d'évolutions de l'offre de transport, l'amélioration de la qualité en général : adaptation de certaines gares, poursuite de l'accessibilité des différents publics, amélioration de la propreté des trains.
Les principales mesures mises en place à court terme portent sur une meilleure exploitation commune de la ligne entre la RATP, la SNCF et RFF. A terme, la création d'un centre de commandement RFF, SNCF et RATP unique est envisagée.

Optimisation du complexe de Torcy

L'optimisation du site de Torcy, prévu pour une mise en service à l'horizon 2022, consiste en diverses modifications de voies, telles que l'adjonction d'aiguillage et éventuellement la création d'une voie nouvelle, afin de rétablir la régularité des trains et de faciliter leur garage et dégarage.
Cette évolution contribuera à réduire les retards qui sont très souvent constatés lors de l'injection ou du retrait d'un train sur ce site stratégique pour la ligne A, qui comprend un vaste faisceau de garage et des installations de maintenance et de nettoyage des trains. Ce projet, en cours de définition détaillée avec les communes concernées, est estimé à environ 80 millions.

Amélioration du site de Chessy

La modification du site de Chessy est un préalable au renforcement de la desserte sur la branche de Marne-la-Vallée. Il consiste en la création de voies supplémentaires de garage, qui permettront le retournement des trains. Ce projet, également en cours de définition détaillée avec les communes concernées, est estimé à environ 85 millions d'euros pour une mise en service à l'horizon 2022.

Une offre d'été plus adaptée

Depuis l'été 2013, le passage à l'horaire d'été est réduit d'une semaine : il intervient la deuxième de juillet. Par ailleurs, sur la branche Marne-la-Vallée, les trains à destination de Noisy-le-Grand sont prolongés jusqu'au terminus de la ligne, Marne-la-Vallée Chessy, pendant les heures de pointe du matin et du soir de juillet. De plus, de 09h30 à 10h30, les trains à destination de Torcy sont prolongés jusqu'au terminus. Néanmoins, cette semaine annuelle est prise sur les vacances de Noël dont 7 jours verront l'offre réduite.

Des trains plus spacieux et confortables

Le MI 09, nouveau train à 2 niveaux, arrive progressivement sur la ligne A et doit, à l'horizon 2017, remplacer l'ensemble des trains à 1 niveau (MI 84 et MS 61). Après la mise en circulation d'un premier train en décembre 2011, les livraisons se poursuivent à raison de 2 éléments, soit un train long, par mois. Ces nouveaux trains offrent à la fois une capacité accrue (+50% par rapport à un MI84) et un confort amélioré (ventilation réfrigérée, larges portes facilitant les échanges, etc...). L'information des voyageurs est également améliorée par des plans de lignes lumineux et des écrans. Un train MI 09 long coûte environ 32 millions d'euros. ■■■

NOUVELLE ASSOCIATION

« Bailly Jumelage » est née

La Ville de Bailly-Romainvilliers a soumis au vote du Conseil municipal du 24 juin dernier la signature d'une charte de jumelage avec la ville italienne d'Albanella (cf. Baillymag n°10), donnant lieu à la création d'une association dédiée aux jumelages, « Bailly Jumelage », présidée par Ghislain van Deijk.

Indépendamment des visites et manifestations officielles, cette association a pour objet d'assurer la pérennité des liens unissant les populations de Bailly-Romainvilliers et de ses villes jumelées, grâce à la création et l'entretien de contacts et échanges, notamment aux niveaux scolaire, associatif, culturel, sportif, professionnel, familial, individuel.

Un partenariat entre la commune et l'association

La Ville a mandaté la nouvelle association « Bailly Jumelage » au travers d'une convention de partenariat, votée lors du Conseil municipal du 23 septembre, permettant de mettre en œuvre toutes les activités induites par les jumelages.

Cette convention a ainsi pour objet de :

- favoriser une plus large participation des habitants de la commune aux activités de jumelage ;
- marquer l'importance qu'elle attache à la vie associative et privilégier cette dernière dans tous les domaines où les interventions de type purement administratif ne s'avèrent pas nécessaires ;
- chercher à établir des partenariats.

Signature officielle de la charte de jumelage avec Albanella

Les nombreux échanges intervenus entre les deux villes ont conforté leur souhait de se jumeler et ont conduit à la formalisation d'un protocole d'intention de jumelage, signé à Bailly par les maires des deux communes en décembre 2012.

Les prochaines étapes consistent maintenant à signer officiellement une charte de jumelage.

Ainsi, du 24 ou 27 octobre, une délégation romainvillersoise composée du Maire, du président de l'association, de la Conseillère déléguée aux jumelages, d'élus du Conseil municipal et de représentants des associations Bailly Jumelage, Double Croche, Décib'Elles&cie et Val d'Europe Football Club, seront accueillis par leurs homologues italiens pour la signature officielle du serment de jumelage entre les Maires des deux communes.

Bailly Jumelage, chargée d'initier et de faire vivre les premiers échanges avec Albanella, a d'ores et déjà réfléchi aux premières actions possibles : le déplacement de collégiens, des clubs de foot, de l'école de musique et des chorales. Ces propositions seront discutées avec les élus et le comité de pilotage de jumelage d'Albanella en octobre prochain, dans le cadre de la signature officielle de la charte de jumelage.

En début d'année 2014, une délégation italienne sera accueillie à Bailly-Romainvilliers, où une cérémonie sera organisée pour la signature de cette charte. ■■■

Bailly Jumelage – Ghislain van Deijk
Tél. : 06 08 55 09 96
E-mail : baillyjumelage@gmail.com

EXPRESS

Bailly prend soin de ses chats !

La ville de Bailly-Romainvilliers souhaite que soit relancée une association de protection féline en sommeil depuis plusieurs années, en mettant en relation les personnes intéressées par cette démarche. Cette association aurait pour objectif d'assurer le contrôle sanitaire, l'identification, l'hébergement et le contrôle des naissances des chats errants présents sur le territoire, de les récupérer et les proposer stérilisés et identifiés à l'adoption. ■

Informations au 01 60 43 67 56

DESSIN

Apprenez à dessiner avec États d'Art

L'association États d'Art propose des cours de dessin et de peinture aux adultes, adolescents et enfants.

Lors de sa création en 2008, l'association États d'Art, présidée par Isaac Salama, comptait 8 adhérents. Aujourd'hui, ce sont près de 60 passionnés qui s'exercent à la peinture à l'huile, à l'acrylique, à l'aquarelle, au pastel sec...

Devant le succès rencontré, un créneau supplémentaire, consacré aux enfants à partir de 6 ans, a ouvert cette année. Ainsi, l'association propose ses cours de dessin et de peinture le lundi de 14 h à 16 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 12 h pour les adultes, le samedi de 13 h à 14 h 30 pour les adolescents, le mercredi de 10 h 30 à 12 h et le samedi de 14 h 30 à 16 h pour les enfants. Les cours sont dispensés par Christine Salama, artiste-peintre, ancienne élève des Beaux-Arts de Nîmes et de Lille.

L'association participe également à diverses manifestations, telles que la Fête de la culture organisée en juin par le SAN du Val d'Europe. Elle présente également les dessins et peintures de ses élèves, des débutants aux plus avancés, lors d'expositions. Le centre culturel la Ferme Corsange accueillera d'ailleurs, du 17 au 24 mai, une exposition consacrée aux œuvres des adhérents de cette association. ■■■

États d'Art - Isaac Salama
Maison des Arts (boulevard des Écoles)
Tél. : 01 60 09 20 78 ou 06 80 34 46 52
E-mail : assoc.etatsdart@orange.fr

FOCUS

Un club de natation à Bailly

Depuis la rentrée, une nouvelle association, Val d'Europe Natation, propose aux enfants et adultes des cours de natation à la piscine du Val d'Europe. Les cours, d'une durée d'une heure, se tiennent les mardis, mercredis et vendredis soirs ainsi que le samedi matin pour les enfants et adolescents, et les lundis et mercredis soirs pour les adolescents et adultes. La cotisation annuelle, licence incluse, s'élève à 310 € pour deux cours par semaine. ■

Val d'Europe Natation – Ana Barajas
E-mail : val.europe.natation@gmail.com
Site Internet : http://valeuropenatation.fr

EN BREF

Des nouvelles de nos sportifs

Badminton

Lors du tournoi National Val 2 Bad des 13 et 14 juillet derniers à Bailly-Romainvilliers, le TPB-ASRVE a obtenu une paire victorieuse, deux autres finalistes, deux joueurs de simples finalistes, deux autres paires en demie finale, deux joueurs de simple en demie finale et quelques autres en quarts de finale.

Association de Baseball et de Cheerlading du Val d'Europe

©Alex Barina

En battant les Grizzlis de Grenoble 15-2 et le Paris Université Club 2-1, l'équipe Dragons 12U de baseball s'est qualifiée pour la phase finale du championnat de France, qui s'est déroulée à Rouen le week-end du 5 et 6 octobre. Les Dragons y ont remporté la médaille de bronze, face à l'équipe des Tigres de Thiais.

Khone Taekwondo Val d'Europe : un club deux étoiles !

Dans le cadre de son dispositif de labellisation des clubs de Taekwondo, la Fédération Française de Taekwondo vient de décerner deux étoiles à l'association Khone Taekwondo Val d'Europe pour les saisons sportives 2013/2014 et 2014/2015. Cette distinction est une reconnaissance de l'investissement de ce club au niveau local, départemental, régional, national et international. C'est la certification d'un niveau de qualité de l'accueil, de prestations fournies aux licenciés ainsi que des niveaux d'actions en termes d'animation, de développement, de formation et de performances sportives.

Trois Romainvillersois s'illustrent en cyclisme

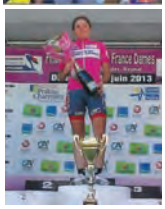

Le 30 juin dernier, Franck Masson est devenu champion d'Ile-de-France de série départementale à l'issue d'une course disputée à Jouy-sur-Morin, tandis qu'Élodée Hegoburu, gagnait, le même jour, la coupe de France Capdet-Raynal lors de la finale s'étant déroulée à Loudun (86). Erwann Lolliérou a quant à lui remporté le titre champion de France Master 35-39 ans le 9 juin dernier à Vernou-sur-Brenne (37). ■

Bailly en quelques mots d'Histoire

Le 15 septembre dernier, Bailly célébrait les journées européennes du patrimoine. L'occasion de revenir sur l'histoire de la ville et de ses principaux lieux et monuments historiques.

Au Moyen-Âge, Bailly constituait le village, avec une église, des fermes et un château. Romainvilliers, dont le nom vient du latin romanus (le romain) et du latin villa (le domaine), était un hameau au milieu des champs.
Au XII[e] siècle, s'élevait un prieuré qui dépendait du Comté de Champagne. Il était situé au centre d'un territoire paroissial recouvert de bois, origine du hameau de Bailly.
Des recherches effectuées par l'INRAP ont permis la découverte d'une nécropole primitive au sein de laquelle ont été recensées une quarantaine de tombes regroupées autour de la sépulture à la cloche. Ce cimetière définit un établissement communautaire, un hospice. Au XII[e] siècle, vers 1280, les moines de l'Abbaye de Saint Germain-des-Prés transfèrent à Bailly le siège de la paroisse de Romainvilliers. Le prieuré est situé à côté de l'église. Un autre prieuré est établi au lieu-dit Les Petites Hermières.
Au début du XX[e] siècle, une route fut construite reliant Coulommiers à Paris et passant par Romainvilliers. Grâce à cette nouvelle voie de communication, le hameau de Romainvilliers se développa. On y construisit une grande place et la Mairie qui servait également d'école. Des commerces s'y installèrent. Romainvilliers devint alors le chef-lieu de la commune et Bailly un hameau.

À l'occasion des journées du patrimoine, le Conseil Municipal des Enfants a organisé un rallye « A la découverte de ta commune » et une exposition sur l'Histoire de Bailly

L'Histoire de Bailly

La seigneurie de Bailly appartient en 1575 à Thomas Pileur, seigneur de Serris et de Magny-le-Hongre. À sa mort en 1641, son gendre Hardouin Foucher, dont la pierre tombale est conservée dans l'église de Bailly), marié à Valentine Pileur, hérite de Bailly. Claude Barre, avocat en la Cour du Parlement, est seigneur de Bailly vers 1667. Il vend la seigneurie à Marie-Nicole Guillebon, épouse de Jean Jourdan, secrétaire du roi. Le gendre de cette dernière, l'amiral François Morin de Tourville hérite de la terre (1642-1701) et la revend à Gilbert Antoine Ligier de La Prade, écuyer du roi. Le dernier seigneur de Bailly est le marquis Louis Paul de La Motte Ango de Flers, dont les biens seront vendus comme biens nationaux pendant la Révolution.

Le Hameau de Bailly et la ferme du Donjon

Édifié au XIV[e] siècle, l'ancien château de Bailly était le chef-lieu d'une seigneurie importante.
Ce site fut, jusqu'à la Révolution, la résidence de grands personnages de cour, parlementaires, écuyers, avocats du Roi. Le château, entouré de douves et accessible par un pont, fut détruit pendant la Révolution. Seuls ont subsisté les douves, d'anciens murs et le donjon, restauré en 1856.
Au XVIII[e] siècle, une ferme est adjointe au château de Bailly, la Ferme du Donjon. Un porche, dont l'ornementation, imite les constructions normandes en pans de bois, y donne accès.
Aujourd'hui, deux fermes traditionnelles subsistent au hameau de Bailly, la ferme de Valois et celle du Donjon.

L'Église et le cimetière

Dernier vestige de l'ancien prieuré, l'Église Notre-Dame, située rue du Poncelet, fut érigée au XVIII[e] siècle sous le patronage de l'Assomption de la Vierge. Elle est restée à la collation des moines de Saint-Germain-des-Prés jusqu'à la Révolution. Les habitants de Bailly étaient inhumés selon leur rang, à l'intérieur ou autour de l'église, jusqu'à la fin du XIX[e] siècle.
Malgré la loi napoléonienne du 23 prairial an XII qui oblige les communes à installer leur cimetière extra-muros, le cimetière n'est déplacé en périphérie du village qu'en 1890. La croix de pierre, caractéristique du XVII[e] siècle, placée dans l'allée centrale, provient probablement de l'ancien cimetière.

L'ancienne mairie-école

Bâtiment rectangulaire et symétrique surmonté d'un clocheton, la mairie-école de Bailly-Romainvilliers est caractéristique des édifices communaux construits au XIX[e] siècle. Sa restauration a été réalisée cette année, mais son aspect extérieur reste identique. ■■■

Culture pour tous à Bailly

Le centre culturel a la volonté de toucher un large public de tous âges et de toutes catégories. Des tarifs adaptés sont proposés pour les spectacles, ainsi que des cartes d'adhérents, afin de faciliter l'accès à tous à la culture.

Le projet culturel et artistique

La Ferme Corsange développe un projet culturel basé sur une programmation pluridisciplinaire de spectacle vivant : musique, théâtre, danse, humour, cirque, marionnettes, théâtre d'objets... Ces thématiques se déclinent dans une démarche qualitative.

La musique, thématique principale, se retrouve dans une majeure partie de la programmation.

L'art cinématographique, thématique secondaire, se décline sous forme de films dédiés à l'histoire du cinéma, de ciné-conférences et d'un festival de cinéma jeune public.

Différents axes de politique culturelle sont privilégiés :

› Favoriser l'accès à la pratique culturelle pour tous.

› Respecter les attentes du public.

› Veiller à ce que la programmation couvre un large éventail d'expression artistique.

› Favoriser la création et l'innovation.

› Privilégier la qualité.

› Sensibiliser et former le public aux nouvelles formes de pratique artistique.

› Mettre en place des actions culturelles et des rencontres.

Aides et partenariats

Des moyens pédagogiques sont prévus dans le cadre de l'initiation artistique avec notamment des rencontres, des ateliers en direction des groupes scolaires, collège, centres de loisirs et associations.

Le centre culturel participe à l'intégration des jeunes handicapés et des personnes en difficulté. Les plus démunis font l'objet d'actions de solidarité culturelle par l'intermédiaire du réseau Cultures du Cœur avec lequel un partenariat a été établi.

L'aide aux pratiques amateurs (associations culturelles, écoles de musique et danse, établissements scolaires...) est favorisée par des prêts de plateau et de régie.

Le centre culturel établit des coopérations et des complémentarités avec les équipements culturels du Val d'Europe, notamment par l'organisation du *Festival Plein les Zieux*.

Il participe également à l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine.

Bilan culturel

La dernière saison culturelle de la Ferme Corsange a enregistré près de 5200 spectateurs. La fréquentation du lieu est remarquable et en constante augmentation. Un grand nombre de spectacles affichent complet.

Depuis l'ouverture en novembre 2006, plus de 30200 personnes ont été accueillies, avec 185 spectacles proposés. ■■■

EN BREF

Toujours plus de services !

Pour cette nouvelle saison culturelle, la Ferme Corsange se dote d'un terminal de paiement électronique, vous permettant de régler vos réservations de spectacles par carte bancaire. Par ailleurs, une billetterie est désormais également ouverte à l'accueil de la Mairie. ■

Logement social :

mode d'emploi

Bailly-Romainvilliers dispose de 786 logements sociaux, soit un taux de près de 27 %. Très peu s'en libère chaque année, portant à 195 le nombre de demandes en attente.

Demande de logement social
Article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation
Cadre réservé au service
Le demandeur
LOGEMENT ACTUEL :
IDENTITE :

Les différents logements sociaux de la ville sont gérés par 5 bailleurs. Le pouvoir d'attribution est réparti entre plusieurs intervenants, appelés réservataires: la Préfecture (dont les dossiers DALO), le gestionnaire du 1 % patronal consacré au logement et la Mairie.
Lorsqu'un logement se libère, chaque réservataire propose trois demandeurs sélectionnés dans sa liste d'attente, lors d'une commission d'attribution, qui dépend du bailleur et où chaque organisme est représenté.
Pour attribuer un logement, cette commission tient compte de critères familiaux et professionnels bien définis, tels que le patrimoine, la composition, le niveau de ressources et les conditions de logement actuelles du ménage, l'éloignement des lieux de travail, la proximité des équipements répondant à ses besoins et le caractère d'urgence de la demande. Après concertation, la commission décide seule du locataire retenu.

Comment s'inscrire ?

Depuis mars 2011, un nouveau dispositif, destiné à simplifier et accélérer les demandes de logement social, est entré en vigueur: les demandeurs de logement social n'ont plus qu'un seul et unique formulaire à remplir, quels que soient le territoire ou le service auxquels ils s'adressent. Ce formulaire est disponible en ligne sur www.service-public.fr ou sur le site de la ville. Lors du dépôt du document auprès de la Mairie, d'un bailleur social ou d'un collecteur 1 % logement, il suffit de se munir d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour. Un numéro d'enregistrement unique régional est alors attribué au dossier, qui permet à tous les bailleurs de la région de retrouver la demande. Dans un deuxième temps seulement, les demandeurs fournissent les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de leur dossier.
Afin de faciliter les démarches de ses administrés et leur garantir une qualité de services toujours grandissante, la Municipalité a choisi de devenir lieu d'enregistrement, ayant ainsi la possibilité de délivrer le numéro unique régional. Une fois le dossier enregistré, ce numéro unique est adressé au domicile du demandeur, et, en fonction du caractère d'urgence de la demande de relogement, un rendez-vous est fixé avec un agent du CCAS pour permettre une évaluation de la situation du demandeur dans sa globalité. Le délai de relogement est variable, et surtout en fonction des logements vacants sur la commune et sur le contingent communal en priorité.

Le Droit Au Logement Opposable

Pour permettre à davantage de Romainvillersois d'accéder au contingent de logements dépendant de la Préfecture, la Mairie accompagne les démarches de constitution de dossiers DALO (Droit Au Logement Opposable). Ce dispositif a été institué par la loi du 5 mars 2007 et créé deux recours pour les personnes dont les démarches en vue de louer un logement ou de se maintenir dans le logement qu'elles louaient n'ont pas abouti: un recours amiable devant une commission de médiation, puis, en cas de décision favorable non suivie de l'attribution d'un logement, un recours contentieux devant le tribunal administratif. En 2013, le CCAS de Bailly-Romainvilliers recense 17 dossiers DALO. ■■■

FOCUS

Nouveau : permanences de la Maison Départementale des Solidarités à la Mairie

Des permanences pour des accueils ponctuels, à destination des personnes qui ne bénéficient pas d'un suivi d'un travailleur social dédié de la Maison Départementale des Solidarités, sont possibles, depuis septembre 2013, en Mairie de Bailly-Romainvilliers:
Accueil et rendez-vous d'urgence: le lundi matin (pôle accueil pour les personnes non connues, ou dont le dossier est clôturé) et le lundi après-midi (pôle accompagnement pour le suivi social).
Rendez-vous de suivi social (permanence administrative du secrétariat): le jeudi matin. ■
Rendez-vous auprès de Madame Delagneau au 01 64 12 43 35

Finalités des centres de loisirs

Le centre de loisirs des Girandoles a proposé, le mercredi 12 juin, une comédie musicale Peter Pan à la Ferme Corsange et une rencontre de fin d'année le vendredi 28 juin. Les trois centres et l'école de musique Double Croche se sont réunis, à la Ferme Corsange, pour un concert « à la découverte de la musique française » le mercredi 19 juin. Pour le centre de loisirs des Alizés, une kermesse s'est tenue le samedi 3 juillet.

Kermesses dans les crèches

Les kermesses ont eu lieu le vendredi 14 juin aux Ribambelles et le vendredi 21 juin à Saperlipopette.

Concert La Belle Irène

Le samedi 15 juin à la Ferme Corsange, l'association Décib'elles&Cie a repris l'œuvre de Eric Noyer, La Belle Irène.

Spectacles des écoles

Les écoles ont fait partager leurs fêtes de fin d'année: le vendredi 14 juin lors d'une exposition des œuvres d'arts plastiques à l'école maternelle des Girandoles et d'un spectacle sur les Fables à la Ferme Corsange pour l'école élémentaire des Alizés; le samedi 15 juin avec une chorale, une projection de film, une exposition d'arts visuels et un goûter en rapport avec la ferme à l'école maternelle des Alizés et un spectacle à l'école élémentaires des Girandoles; le samedi 29 juin au cours d'un spectacle de danses et de chants à l'école des Coloriades.

Tournoi de badminton

L'association ses sports de raquettes du Val d'Europe a organisé un tournoi « faîtes du bad » le dimanche 16 juin au complexe tennistique et un tournoi national « Val 2 bad II » les 13 et 14 juillet au gymnase de Lilandry.

Finales de l'Open de tennis

Le complexe tennistique a accueilli les finales de l'Open de tennis de haut niveau le dimanche 16 juin, clôturées par une remise de prix autour d'un pot de l'amitié et d'un barbecue.

Fête de la musique

A l'occasion de la fête de la musique, le centre culturel la Ferme Corsange a été le théâtre, jeudi 21 juin, d'un grand spectacle musical rassemblant l'école de musique Double Croche, le conservatoire de musique et de danse Jean Sébastien Bach, le groupe J.AM et les associations Décib'elles&Cie et Breiz77.

Fête de l'EMS

Pour la fête de l'EMS, enfants et parents se sont rassemblés autour d'atelier sportifs le samedi 22 juin à la Halle des Sports. L'occasion pour les parents de découvrir les activités pratiquées tout au long de l'année par leurs enfants.

Représentations de Doublé Fée

L'association, qui propose des cours de hip-hop, modern jazz, latin jazz... a présenté son spectacle de fin d'année les samedi 22 et dimanche 23 juin à la Ferme Corsange.

Brocante

La traditionnelle brocante estivale a réuni de nombreux Romainvillersois autour de 350 stands, le dimanche 23 juin.

Remise des dictionnaires

Les lundi 24 et mardi 25 juin, les élus ont distribué aux élèves des classes de CP et de CM2 de chaque groupe scolaires des dictionnaires pour participer à l'accompagnement de leurs études.

Gala de Val'Eur Gym

L'association Val'Eur Gym a organisé son gala de fin d'année le dimanche 30 juin au gymnase de Lilandry.

Forum des associations

Samedi 7 septembre, le forum des associations a attiré une nombreuse foule autour des 56 associations présentes, qui avaient organisé un après-midi de démonstrations.

Rencontres sportives

Le mercredi 26 juin, le Conseil Municipal des Enfants a organisé des tournois de football, de hockey, d'ultimate et de pétéca au gymnase de Lilandry.

Feu d'artifices et bal traditionnel

À budget constant (moins d'un euro par habitant), le feu d'artifices du 13 juillet semblait encore plus réussi que les années précédentes, grâce à un temps clément.

Journée du patrimoine

Le dimanche 15 septembre, le Hameau de Bailly a accueilli la journée du patrimoine organisée cette année sur le thème de la Belle Époque et ponctuée d'un repas convivial, de spectacles et concerts d'associations, d'une ferme pédagogique, de promenades en calèche, d'ateliers et de jeux pour enfants...

Il nous a quittés

Maurice Maeckelberghe est décédé le 15 septembre dernier, à l'âge de 86 ans.
Sept mandats, 42 ans passés au service de Bailly-Romainvilliers comme conseiller municipal puis comme adjoint au Maire pendant 30 ans, dont 24 ans en charge des travaux, Maurice Maeckelberghe a participé activement à l'aménagement de la commune. On se souviendra de sa passion pour le jardinage, qui lui a valu de nombreuses récompenses à chaque concours des maisons fleuries mais surtout de sa personnalité forte, de sa franchise et des valeurs altruistes qu'il incarnait avec modestie et discrétion.

Bienvenue aux nouveaux Romainvillersois

Romy Younes,
née le 24 mars 2013

Tiago Roy,
né le 02 juillet 2013

Hugo Iecomte,
né le 06 juillet 2013

Roméo Geindre,
né le 09 juillet 2013

Mathis Cormier,
né le 31 août 2013

Jules Tonguet-Prévoteaux,
né le 27 avril 2013
Béatrice Zinga-Kanza,
née le 07 juin 2013

Aubin Claudey,
né le 17 juin 2013
Camille Bacquart,
né le 05 juillet 2013

Elias Fakhar,
né le 21 juillet 2013
Alicia Fulcran,
née le 26 juillet 2013

Mathis Prévéraud,
né le 1er août 2013
Ella Pélicot,
née le 21 août 2013

Ils se sont dit oui :

Virginie Kinderf et Michele Occhilupo,
le 10 juillet 2013
Valentine Chari et Jocelyn Bienvenu,
le 03 août 2013
Marianne Courtial et Fabrice Sarrazin,
le 03 août 2013

Caroline Gonzalez et Benoit Duhamel,
le 17 août 2013
Céline Deramaix et Pascal Vermot,
le 31 août 2013
Nathalie Miron et Arnaud Ducastel,
le 31 août 2013

Marie-Christine Chétouane et Olivier Molina,
le 28 septembre 2013

Nouveauté : pré-plainte en ligne

Le service de pré-plainte en ligne, inauguré en 2008, est aujourd'hui accessible partout en France. Ce dispositif, destiné à améliorer l'accueil des victimes d'infractions, permet un signalement immédiat des faits commis, tout en réduisant, par la prise de rendez-vous, le délai d'attente lors du dépôt de plainte dans les locaux de la police ou de la gendarmerie.
Pour des raisons d'efficacité et des impératifs d'enquête, ce dispositif est réservé aux atteintes contre les biens dont la victime ne connaît pas le ou les auteurs des faits (vols, dégradations, escroqueries...). Les situations d'urgence qui nécessitent une intervention immédiate des services de police ou de gendarmerie ne doivent pas passer par la pré-plainte en ligne. Sont également exclues de ce dispositif les plaintes contre personnes connues ou dénommées, car elles peuvent justifier un traitement immédiat et une interpellation rapide de l'auteur. La pré-plainte en ligne ne dispense pas de venir dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. Le dépôt de plainte devient juridiquement valable après contact avec un officier ou un agent de police judiciaire et signature du procès-verbal.
La pré-plainte en ligne est une démarche simple et innovante :

Pré-plainte en ligne
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Bienvenue sur le site de la pré-plainte en ligne
Adresse IP détectée : 178.21.182.45
Ce service vous permet d'effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens (vols, dégradations, escroqueries...) dont vous êtes victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur. Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité ou service choisi.
Pour qu'elle soit enregistrée comme une plainte, vous devrez signer cette déclaration dans une unité de gendarmerie ou un service de police que vous allez choisir.
Dans les autres cas, présentez-vous directement dans une unité de gendarmerie ou un service de police.
Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112.
In case of emergency, please dial 17 or 112.
Veillez à préserver les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs.
Vous avez pris connaissance des conditions d'utilisation de ce service, voulez-vous continuer ?
Continuer
Les renseignements demandés sont exclusivement destinés au traitement informatisé de la déclaration. Seuls les agents dûment habilités des unités de gendarmerie ou des services de police peuvent avoir accès à ces données dans le seul but d'organiser un rendez-vous avec la victime ou son représentant légal pour la signature de la plainte.
Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations. Vous pouvez exercer ce droit auprès de l'unité de gendarmerie ou du service de police où vous irez signer votre plainte.
Service-Public.fr
Legifrance
gouvernement.fr
france.fr
data.gouv.fr
Conditions d'utilisation
Informations légales

› La victime effectue sa télé-déclaration depuis n'importe où, via internet, sur le site : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr et renseigne un formulaire guidé comportant des rubriques obligatoires ;
› elle choisit le jour de son rendez-vous, ainsi que le commissariat ou la brigade de gendarmerie où elle souhaite venir signer sa plainte ;
› elle est rapidement contactée par les services de police ou de gendarmerie pour confirmer le rendez-vous et l'informer des pièces nécessaires à fournir.

Ce nouveau dispositif représente une avancée dans la simplification des démarches administratives, aussi bien pour les usagers que pour les personnels de police ou de gendarmerie. ■■■

Inscriptions sur les listes électorales

Si vous avez déménagé à l'intérieur de la commune ou si vous venez d'emménager à Bailly-Romainvilliers, vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile (et même si vous changez seulement d'adresse dans la même commune), en fournissant :
› le formulaire d'inscription sur les listes électorales des citoyens français (disponible en mairie ou sur le site www.service-public.fr),
› une photocopie de votre pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) en cours de validité (et présenter l'original de la pièce d'identité),
› selon le cas, un justificatif de domicile ou de résidence dans la commune ou un justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans,
› si vous habitez chez vos parents, une attestation des parents établie sur papier libre certifiant que vous habitez chez eux, et un justificatif de domicile des parents.
La Mairie se chargera de la radiation de l'électeur des listes sur lesquelles il était inscrit auparavant.
Les inscriptions sur les listes électorales peuvent également être réalisées sur le site : mon.service-public.fr ■■■
Renseignements au 01 60 43 02 51

FOCUS

Dites-le au Maire… sur son portable !

Une question importante ? Une suggestion ? Un rendez-vous ?
Vous pouvez désormais contacter le Maire, Arnaud de Belenet, sur son portable :
06 81 58 88 15 ou lui adresser un mail à adebelenet@bailly-romainvilliers.fr

Arnaud de Belenet vous reçoit lors de permanences tenues chaque semaine, le samedi de 9 h à 11 h sur rendez-vous, et de 11 h à 12 h sans rendez-vous.

Les autres élus reçoivent également le samedi matin, sur rendez-vous :

Christine Maisonneuve
(adjointe chargée de l'urbanisme, de l'aménagement et des nouveaux équipements),

Gilbert Strohl
(adjoint chargé du développement économique et de l'action sociale),

Anne Gbiorczyk
(adjointe chargée de la vie de la famille),

Philippe Lajoye
(adjoint chargé des finances),

Didier Tapa Bailly
(adjoint chargé de la politique sportive),

Bernard Poiret
(adjoint chargé des ressources humaines et de la sécurité)

Vanessa Oukas
(adjointe chargée des animations, fêtes et cérémonies),

Fabienne de Marsilly
(conseillère déléguée à la vie périscolaire),

Zoubida Pasquet
(conseillère déléguée à l'emploi et à la formation),

Annie Lanuza
(conseillère déléguée à la culture),

Annie Gillet
(conseillère déléguée à la petite enfance).

Pour prendre rendez-vous avec les élus, vous pouvez contacter le secrétariat des élus au 01 60 43 60 57 ou sur contact@bailly-romainvilliers.fr

La Mairie à votre service

L'Hôtel de Ville est ouvert lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14 h à 17 h30, mardi de 9 h à 12 h30 et de 15 h30 à 17 h30, samedi de 9h à 12h. Pour toute question spécifique, vous pouvez contacter directement les services municipaux :

- Service Urbanisme : accueil du lundi au vendredi, sans rendez-vous l'après-midi aux heures d'ouverture de la Mairie, sur rendez-vous le matin au 01 60 43 74 69.
- Services techniques : 01 60 43 60 58
- Pôle Famille : 01 60 43 74 65

Adresse de la Mairie : 51, rue de Paris
Tél : 01 60 43 02 51
contact@bailly-romainvilliers.fr
Site Internet :
www.bailly-romainvilliers.fr

EXPRESS

Bailly se met à la page… Facebook !

Bailly-Romainvilliers a sa propre page Facebook. Rejoignez-nous en cliquant sur "J'aime" sur la page « Bailly-Romainvilliers », et vous pourrez ainsi découvrir toute l'actualité de la Ville en temps réel. ■

facebook

Prochain Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira en séance publique, en Mairie, le 25 novembre 2013 à 20 h 30.

La Police Municipale a déménagé

Le nouveau poste de Police Municipale est désormais situé boulevard de Romainvilliers, face au Capsyl.

Collecte des piles usagées

Où déposer ses piles usagées ?
Poursuivant sa démarche écocitoyenne, la municipalité met en place, à titre expérimental, une boîte de récupération de piles à l'accueil de la mairie. Ce dispositif sera de nature à inciter chacun à recycler ses piles, point central de la logique écologique tant elles figurent parmi les éléments les plus toxiques dans la consommation des ménages.

Collecte des ordures ménagères et des extra-ménagers

La collecte des ordures ménagères reste inchangée et a lieu les mardis et vendredis. Celle du tri sélectif est programmée le vendredi uniquement. Les conteneurs doivent être sortis la veille au soir sur le domaine public et rentrés dès que possible après la collecte. Les collectes encombrants, ou extra-ménagers, seront, quant à elles, effectuées le mercredi 27 novembre.

Collecte des déchets verts

La collecte exceptionnelle des déchets se termine le 31 octobre. Elle reprendra à la mi-avril 2014.

Horaires de la déchetterie

du 1er mars au 31 octobre :
Du lundi au vendredi : 10 h à 12 h et 14 h à 18 h
Samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h
Dimanche : 10 h à 13 h
SMITOM : 01 60 44 40 03
Déchetterie de Bailly-Romainvilliers
Lieu-dit La Mare Houleuse : 01 60 24 75 70

18 passages gratuits de 1m³ par jour et par foyer par année civile, avec une limite journalière de 4 m³ comptabilisée comme 4 passages de 1 m³.

NUMÉROS UTILES

Police nationale : 17
Commissariat de police de Chessy :
rue du Grand-Secours
Tél. : 01 60 43 63 00

Police municipale : 01 60 94 43 25
et 06 72 73 93 36

Pompiers : 18

SAMU : 15

SOS Médecins Nord Seine-et-Marne :
0 825 33 36 15

Centre Hospitalier de Lagny Marne-la-Vallée : 01 64 30 70 70

Centre Hospitalier de Meaux :
01 64 35 38 38

Pharmacies de garde : pour connaître les pharmacies de garde le dimanche de 9 h à 20 h, contactez le commissariat de Chessy

Dentistes et médecins de garde :
contactez le commissariat de Chessy

Vétérinaire (1-3, rue du Tahuriau) :
01 60 42 06 66

Sous-préfecture : 7, rue Gérard-Philipe
77 200 TORCY – Tél. : 01 60 95 59 77

Préfecture de Seine-et-Marne :
www.seine-et-marne.pref.gouv.fr

Portail de l'administration française :
www.service-public.fr

HORAIRES DES MESSES
Messes à l'église de Bailly :
les 1er et 3e dimanches du mois à 11 h 30
et le vendredi soir à 18 h 30. Tél. : 01 60 42 01 15

RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL DE LA PUBLICITÉ, DES ENSEIGNES ET DES PRÉ ENSEIGNES DU VAL D'EUROPE : CONCERTATION SUR LE PROJET DE RÉGLEMENT ET DE ZONAGE

La révision du règlement intercommunal de la publicité, des enseignes et des pré enseignes du Val d'Europe a été engagée par délibération du comité syndical du SAN du Val d'Europe du 1er décembre 2011.
Conformément aux dispositions de l'article L 581-14-1 du Code de l'Environnement, le SAN peut recueillir l'avis de toute personne, de tout organisme ou association compétents en matière de paysage, de publicité, d'enseignes et pré enseignes, d'environnement, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat et de déplacements.
À cet effet, des registres et les documents sont à disposition du public depuis le lundi 2 septembre 2013 et jusqu'à l'arrêt du projet, pour recueillir toute observation en Mairies de Bailly Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le Hongre et Serris, ainsi qu'au SAN du Val d'Europe, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le projet de règlement et de zonage est également consultable sur le site internet du SAN à l'adresse suivante : www.valeurope-san.fr (rubrique actualité).

LOCA T.P. S.M.

Location de matériel avec chauffeur pour tous Travaux Publics et Bâtiments

Bld des Artisans
77 700 Bailly-Romainvilliers
01 60 43 01 01
Fax : 01 60 43 27 67

ATOL LES OPTICIENS
25 Place de l'Europe
(face Carrefour Market)
Tél : 01.74.60.34.20
Lundi : 14h30 - 19h30
Mardi à Samedi :
9h00 - 12h30 / 14h30 - 19h30
Dimanche : 9h00 - 12h30

L'AMBITION D'UNE VIE MEILLEURE

Saur Secteur Val d'Europe-43, rue de l'Abyme-77700 Magny-Le-Hongre
Tél. : 01 60 43 52 40 - Fax : 01 60 43 73 23

SERVICE CLIENTÈLE N°Azur 01 77 78 80 00
PRIX APPEL LOCAL

Crédits, Assurances,
Epargne,
Téléphonie mobile…

Gagnez à comparer !

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Crédit Mutuel Serris Val d'Europe
14, avenue de Saria
77700 Serris • Tél. : 0 820 09 99 72*
14, cours du Danube (Ouverture août 2010)
77700 Serris • Tél. : 0 820 20 75 38*
36, rue de Magny
77700 Bailly Romainvilliers • Tél. : 0820 09 99 60*
Courriel : 06442@cmidf.creditmutuel.fr

* 0,12 € TTC/Min.

N° ORIAS 07 003 758 affilié à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.
ACM IARD S.A. – S.A. au capital de 142 300 000 euros – 352 406 748 RCS Strasbourg.
Entreprise régie par le code des assurances.

Pour faire connaître votre activité dans le **Baillymag** :

01 60 43 67 58

communication@bailly-romainvilliers.fr